

TRAITE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

TREATY OF MUTUAL RECOGNITION



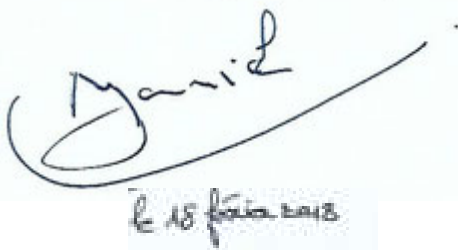
La Principauté de Bérémaigne et la Principauté de Lochaber représentées par

S.A.S Yannick Douai-Desse
Prince de Lochaber

S.A.R le Prince Emanuel 1^{er} de
Bérémaigne



Par le Présent traité, affirment se reconnaître mutuellement et s'engagent à entretenir des relations diplomatiques.



Yannick Douai-Desse
le 15 février 2018



le 17 février 2018